



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/617/Add.10
14 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquantième session
Point 95 j) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE : INITIATIVE DES NATIONS UNIES
SUR LES PERSPECTIVES ET LA PARTICIPATION

Rapport de la Deuxième Commission (Partie XI)*

Rapporteur : M. Basheer F. ZOUBI (Jordanie)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur les questions faisant l'objet des alinéas f), g), h), i), j) et k) du point 95 de l'ordre du jour (voir A/50/617, par. 3). La Commission s'est prononcée sur la question correspondant à l'alinéa j) à ses 39^e et 42^e séances, le 27 novembre et le 8 décembre 1995. On trouvera un résumé des débats de la Commission sur la question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/50/SR.39 et 42).

II. EXAMEN DES PROJETS DE RÉOLUTION A/C.2/50/L.36 ET L.60

2. À la 39^e séance, le 27 novembre, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bénin, de Fidji, des îles Marshall, des îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jamaïque, de la Micronésie (États fédérés de), de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, de Samoa, de Singapour et de la Trinité-et-Tobago, a présenté un projet de résolution intitulé "Initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation" (A/C.2/50/L.36), qui se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 48/60 du 14 décembre 1993 concernant une initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en plusieurs parties sous la cote A/50/617 et additifs.

participation et sa décision 49/434 du 19 décembre 1994 sur le même sujet,

Réaffirmant qu'une large participation de la population à la prise des décisions est l'un des préalables fondamentaux de la réalisation d'un développement durable,

Reconnaissant que, comme l'attestent les conférences et accords internationaux divers qui ont trait au suivi du processus de Rio, la question des possibilités offertes et de la participation a sa place dans l'agenda des Nations Unies pour le développement économique et social,

Approuvant la Déclaration de principes du Forum du Pacifique Sud¹, adoptée par le vingt-sixième Forum du Pacifique Sud tenu à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 13 au 15 septembre 1995, et qui appuie les perspectives de coopération internationale et régionale favorisant une croissance fondée sur l'équité, la vaste participation des collectivités et la mise en place des capacités propres à assurer l'autosuffisance,

Prenant note de la réunion tenue du 15 au 19 mai 1995 au Siège de l'Organisation des Nations Unies par le Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation²;
2. Prend note de la contribution du Groupe à la finalisation d'un agenda pour le développement et des mesures visant à assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en mars 1995;
3. Invite les États Membres, ainsi que les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies à étudier les recommandations du Groupe, notamment les sections pertinentes du rapport concernant l'engagement pris d'utiliser les mécanismes internationaux pour promouvoir le développement économique et social de tous les peuples;
4. Invite la Commission du développement durable, dans le cadre de ses activités générales concernant le commerce, l'environnement et le développement durable, la lutte contre la pauvreté, la promotion d'une agriculture et d'un développement rural durables, et le développement des petites pêcheries, à faire fond sur le travail du Groupe;

¹ A/50/475, annexe, appendice II.

² A/50/501 et Add.1, annexe.

5. Demande au Comité de la planification du développement, en tant qu'organe consultatif d'experts sur l'évaluation des programmes des organisations et organes de l'ONU ayant trait à la planification et aux projections économiques ainsi qu'aux améliorations proposées, d'examiner plus avant, à sa session de 1996, le rapport du Groupe, dans les termes de son programme pluriannuel et dans l'optique de la Stratégie internationale de développement³;

6. Encourage les institutions et organisations compétentes du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales, à redoubler d'efforts pour promouvoir les possibilités offertes et la participation, affiner ces concepts et les intégrer dans leurs stratégies et programmes, y compris les ateliers et séminaires régionaux et nationaux;

7. Invite les États Membres et les organisations internationales à faire des contributions volontaires spéciales pour soutenir ces efforts;

8. Encourage la diffusion la plus large possible du rapport du Groupe au sein de la communauté internationale."

3. À la 42e séance, le 8 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Conor Murphy (Irlande), a présenté un projet de résolution intitulé "Initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation" (A/C.2/50/L.60) sur la base de consultations officieuses concernant le projet de résolution A/C.2/50/L.36.

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/50/L.60 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

5. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait une déclaration (voir A/C.2/50/SR.42).

6. Le projet de résolution A/C.2/50/L.60 ayant été adopté, le projet de résolution A/C.2/50/L.36 a été retiré par ses auteurs.

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

³ Résolution 45/199, annexe.

Initiative des Nations Unies sur les perspectives
et la participation

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 48/60 du 14 décembre 1993 et sa décision 49/434 du 19 décembre 1994 relatives à une initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation,

Réaffirmant qu'une large participation de la population à la prise des décisions est un des préalables fondamentaux de la réalisation d'un développement durable,

Reconnaissant que, comme l'attestent les conférences et accords internationaux divers faisant suite au processus de Rio, la question des perspectives et de la participation a sa place dans les préoccupations des Nations Unies en matière de développement économique et social,

Prenant note avec satisfaction de la Déclaration de principes du Forum du Pacifique Sud⁴, adoptée par le vingt-sixième Forum du Pacifique Sud tenu à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 13 au 15 septembre 1995, qui encourage les perspectives de coopération internationale et régionale favorisant une croissance fondée sur l'équité, la vaste participation des collectivités et le renforcement des capacités d'autosuffisance,

Notant que le Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 19 mai 1995,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation⁵;

2. Prend note de la contribution apportée par le Groupe à la mise au point d'un agenda pour le développement et des arrangements à prendre pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en mars 1995;

3. Invite les États Membres, ainsi que les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies, à étudier les recommandations et idées du Groupe, notamment les parties de son rapport qui ont trait aux initiatives à prendre pour promouvoir les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement comme moyen d'améliorer les perspectives et de renforcer la participation dans le contexte du développement national et de favoriser le développement économique et social de tous les peuples;

4. Invite la Commission du développement durable à s'inspirer des travaux du Groupe dans le cadre général de ses activités concernant le commerce,

⁴ A/50/475, annexe, appendice II.

⁵ A/50/501 et Add.1, annexe.

l'environnement et le développement durable, la lutte contre la pauvreté, la promotion d'une agriculture et d'un développement rural durables et le développement de la pêche artisanale;

5. Invite le Comité de la planification du développement à tenir compte, conformément à son mandat, des recommandations du Groupe dans les activités qu'il entreprendra en 1996 dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement⁶;

6. Encourage les institutions et organisations compétentes du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales, à redoubler d'efforts pour améliorer les perspectives et renforcer la participation, à affiner ces concepts et à les intégrer dans leurs stratégies et programmes, y compris dans les ateliers et séminaires régionaux et nationaux;

7. Invite les États Membres et les organisations internationales à faire des contributions volontaires pour soutenir ces efforts;

8. Encourage la diffusion la plus large possible du rapport du Groupe au sein de la communauté internationale.

⁶ Résolution 45/199, annexe.